

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024 à 20h15

**Étaient présents** : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Anne-Sophie Maire, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Bardey David, Claude Cabaud, Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

**Était absent excusé** : néant

**Était absent** : néant

**Quorum** : sept

**Secrétaire de séance** : Madame Yolande Boichut

### **Ordre du jour**

- ❖ Approbation du procès-verbal du 06 mars 2024
- ❖ Présentation et vote des budgets primitifs
- ❖ Pont du Ranch : plan de financement et demande de subventions
- ❖ Droit de préemption urbain sur les ZAD
- ❖ Questions diverses

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Carrière de Myon : Demande de modification d'exploitation
- Convention annuelle avec le Syndicat forestier

Les membres du conseil acceptent ces ajouts à l'ordre du jour.

### **Validation du procès-verbal du 06 mars 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 06 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Présentation et vote des budgets primitifs 2024**

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2024 tenant compte des décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 1<sup>er</sup> février 2024.

Une présentation simplifiée de chaque budget est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs. Il valide également l'état des taux d'imposition 2024 qui resteront identiques à ceux de 2023.

### **Pont du Ranch**

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'étude de viabilité des 4 ponts communaux dans le cadre du Programme National Ponts. Les résultats des diagnostics ont été reçus. Le pont du ranch, appelé également pont « bleu » se situant

le long de la route départementale n°15 a un défaut structurel majeur. Il a été noté 3 U. A ce titre, il est impératif que les travaux de reconstruction d'un nouveau pont soient programmés. Les services de l'Etat ont rappelé à Madame le Maire les responsabilités en cas d'inaction.

Madame le Maire expose le projet de construction dont le coût prévisionnel est estimé à 550 000 euros HT soit 660 000 euros TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières :

- Etat : « au fil de l'eau » dans le cadre du Programme National Ponts.
- Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

La limite subventionnable est de 80% dans le meilleur des cas.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de ces organismes.

## **Droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe les conseillers de la vente des parcelles AB 35 et AB 175 le 16 mai prochain.

Ces deux parcelles font l'objet d'un droit de préemption urbain suite à la création de deux ZAD.

La commune souhaitant acquérir ces deux biens, madame le Maire demande aux conseillers de déterminer un prix maximal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par voie de préemption d'acquérir les parcelles AB 35 - AB 175 et autorise le Maire à porter des enchères pour un maximum de :

- AB 35 : 30000 euros
- AB 175 : 10000 euros.

Il autorise également le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

## **Carrière de Myon : demande de modification d'exploitation**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la SAS La carrière de Myon a du mal à valoriser en roches ornementales les strates calcaires d'une épaisseur insuffisante.

Pour faciliter l'exploitation de ces strates calcaires, la SAS la carrière de Myon souhaite faire réaliser des tirs à très faibles charges spécifiques. Cela permettra d'obtenir des blocs paysagers ou d'enrochements.

Contrairement au tir de mines en carrière de granulats, ces tirs à très faibles charges spécifiques utilisent des quantités réduites d'explosifs par micro-retard ce qui limite d'autant les effets en termes de vibrations.

Ceci nécessite une modification de l'arrêté d'autorisation de la carrière et un examen des impacts potentiels par la DREAL.

L'exposé entendu, le conseil municipal autorise la SAS La carrière de Myon à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

## **Convention avec le Syndicat forestier**

Patrick Deleule, 1<sup>er</sup> adjoint propose au conseil municipal de reconduire la convention entre le Syndicat Forestier Bolandoz/Myon et la commune pour l'embauche des agents pour l'entretien du village sur la base de 120 heures environ pour l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **Questions diverses**

**Agence Postale Communale** : Madame Isabelle COTE va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2024. Une vacance de poste sera créée. Le temps de travail pour ce poste est calculé sur la base de 17h30/semaine.

**Accompagnateur bus scolaire** : Madame Chantal MANZONI va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2024. Une vacance de poste sera créée. Le temps de travail pour ce poste est calculé sur la base de 14h/semaine.

**Toute personne intéressée par ces deux offres d'emploi peut obtenir plus de renseignements en contactant Madame le Maire au 06 37 04 23 72.**

**Corvée du village** : La matinée consacrée au nettoyage du village a été fixée au **Samedi 18 mai prochain**. Nous vous attendons nombreux à partir de 8h00 devant l'école avec vos petits outils et votre sourire.

**Inscription scolaire** : ouverture des inscriptions pour la rentrée 2024/2025. Merci de vous adresser en mairie

**Eau Potable** : Si vous envisagez des travaux nécessitant une consommation importante d'eau issue du réseau, merci de bien vouloir prévenir Monsieur Louis Vallet en amont de vos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire  
Boichut Yolande

Le Maire  
Vionnet Sarah



## INFORMATIONS DIVERSES

**Rappel travaux de jardinage et de bricolage** : Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique ...) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

\*du lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 - 14h00 / 19h00

\*le samedi de 9h00 / 12h00 – 14h00 / 19h00

\*le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

**Rappel déchetterie Myon** : Ouverture de l'éco-centre de Myon les

\*mercredis : semaines impaires

\*samedis : semaines paires

Horaires : 13h30 à 16h50 du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

13h30 à 16h50 du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre (les samedis jusqu'à 17h50)

### POINT INFO ASSO

*Les associations du village peuvent désormais communiquer leurs informations via le compte-rendu municipal.*

*Merci d'envoyer vos articles à l'adresse [mairie@myon.fr](mailto:mairie@myon.fr).*

**Association Réno'Myon Notre Dame de l'Assomption** : 3 manifestations ont été effectuées depuis la création de l'association :

Concert de Noël : 417 euros récoltés –

Inauguration de la crèche au lavoir : 825 euros récoltés –

Nouvel an : 2800 euros –

Dons et ventes de pâtisserie : 160 euros.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont associées à ces manifestations.

**Liste des délibérations :**

- 2024/18 : Vote du budget primitif 2024 – service bois
- 2024/19 : Vote du budget primitif 2024 – budget réseau chaleur
- 2024/20 : Vote du budget primitif 2024 – budget eau
- 2024/21 : Vote du budget primitif 2024 – budget communal
- 2024/22 : Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- 2024/23 : Amortissement budget eau
- 2024/24 : Réhabilitation pont – demande de subvention au titre « au fil de l'eau » - Programme National-
- 2024/25 : Réhabilitation pont – demande de subvention au titre de la DETR –
- 2024/26 : Acquisition d'un bien par voie de préemption
- 2024/27 : Minage carrière de Myon
- 2024/28 : Renouvellement convention Syndicat Forestier Bolandoz/Myon